

République Française  
Département INDRE-ET-LOIRE  
**Commune de Villaines-les-Rochers**

## Séance du 24 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-quatre Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

**Présents** : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,

Mmes : GIRAULT Florence, JAULIN Brigitte (partie à 22 h 00), LE CORNEC Josiane, MORIN Céline, ORY Fabienne,

MM : BEAUSSEIN Paul, BRUYANT François, DE BOISSESON Vincent, MOIRIN Grégory,

**Absent (s) excusé (s)** : Mmes : BERON Céline, GUERINEAU Virginie,

MM : BROCHARD Franck, MICHOT Yannick,

**Absent (s)** : M. BERTAUD Pierre,

**Représenté (s)** :

Mme BERON Céline par Mme MORIN Céline,

Mme GUERINEAU Virginie par Mme GIRAULT Florence,

Mme JAULIN Brigitte par Mme LE CORNEC Josiane (à partir de 22 h 00),

M. BROCHARD Franck par M. BEAUSSEIN Paul,

M. MICHOT Yannick par Mme ORY Fabienne,

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10 puis 9

**Date de la convocation** : 20 Mars 2017

**Date d'affichage** : 20 Mars 2017

Le quorum étant atteint,

**Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Monsieur DE BOISSESON Vincent, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal**

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal. Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

Un point est effectué sur les investissements en cours :

- Le dossier d'investissement sur la chaudière du presbytère sera à ajouter quand la réponse sur la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sera arrivée.
- Sécurité routière : 12 000,00 €
- Rénovation des bâtiments : 36 000,00 €
- Voiries : 20400,00 € à réaliser avant fin 2017 pour bénéficier de la subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire
- le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) projet demandé aurait été attribué par le Conseil Départemental avec une attribution de 54000,00 € pour les travaux de l'Église sur 3 ans. Nous attendons la notification officielle.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Modification de l'ordre du jour du Conseil**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de modifier l'ordre du jour :

- en supprimant le point suivant :
- CCTVI : Transfert des pouvoirs de police spéciale au Président

Ce point ne peut pas faire l'objet d'une délibération parce que l'exercice du pouvoir de police est une compétence propre du Maire et non du Conseil Municipal qui ne peut intervenir par délibération dans ce dossier.

- en ajoutant le point suivant :
- Eglise : Convention de souscription avec de la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24 mars 2017,  
Vu la demande proposée par Madame le Maire,  
Vu le caractère urgent et imprévisible de la demande,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE :

- de modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2017, comme suit :

- de supprimer la délibération relative au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la CCTVI

- d'ajouter la délibération relative à la signature de la convention de souscription avec de la Fondation du Patrimoine pour l'Eglise

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

SAVI : Présentation de l'aménagement du ruisseau  
Vote des taux d'imposition 2017 des taxes directes locales  
Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2016  
Budget Général : Présentation et vote du Compte Administratif 2016  
Budget Général : Affectation des résultats au 31 décembre 2016  
Budget Général : Présentation et vote du Budget Primitif 2017  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2016  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Compte Administratif 2016  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Affectation des résultats au 31 décembre 2016  
Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Budget Primitif 2017  
Ecole Erik Orsenna - Crédits de fonctionnement pour 2017  
Panier du Rond-point de Druye : Participation à la rénovation  
Ancien Bureau de Poste : Mise à disposition du bâtiment  
Eglise : Convention de souscription avec de la Fondation du Patrimoine

#### **1) – SAVI : Présentation de l'aménagement du ruisseau**

Monsieur Stéphane AUGU, Président du SAVI, et Aurélien GOLFIER, technicien de rivières, présentent les missions, l'organisation et les actions du SAVI. Les actions concernant Villaines-les-Rochers sont :

- la remise en état du ruisseau de Jolivet qui est terminée
- le nettoyage de la végétation à proximité du lavoir qui vient d'être réalisé avec l'aide du Service Technique de la commune
- le diagnostic du ruisseau du Gué Droit (6 km) qui révèle un manque d'entretien et la présence de barrages non réglementaires
- l'aménagement au niveau du camping afin de créer une zone de débordement du ruisseau. Les rencontres avec riverains sont positives. L'objectif est d'étendre la partie basse de l'accotement tout en réservant la qualité de l'aménagement pour les campeurs et les habitants. La facilité d'entretien par le service technique est aussi prise en

compte.

- l'entretien du ruisseau aux Maurusseaux : 300 m de cours d'eau sont à rénover avec
  - l'entretien de la végétation à effectuer,
  - la rehausse du fond du lit du ruisseau
  - l'effacement de deux barrages.

L'objectif est d'éviter les risques d'inondation en aval, d'améliorer la qualité du cours d'eau et de faciliter la diversification de l'habitat de la faune et de la flore.

Financement global		Financeurs
Lavoir	2 500,00 €	SAVI
Camping	12 000,00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Les Maurusseaux	24 000,00 €	Conseil Départemental/ Région Centre
Total	<u>38 500,00 €</u>	

Les financements sont pris en charge en totalité par la SAVI.

Les travaux du camping et des Maurusseaux sont prévus pour début octobre.

Rappel de Madame le Maire : le PLU interdit la plantation de peupliers le long du cours d'eau.

## 2) 2017\_016 – Vote des taux d'imposition 2017 des taxes directes locales

Les taux d'imposition sont au-dessus de la moyenne des communes de même strate.

Le rapport du comptable de la commune confirme que ces taux sont au-dessus de la moyenne et indique que les bases sont faibles. Le travail à réaliser est donc sur les bases.

La volonté du Conseil est donc de ne pas les augmenter.

### Délibération

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti, soit :

#### Exercice 2017

- taxe d'habitation :	15,08 %
- foncier bâti :	20,59 %
- foncier non bâti :	61,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

VOTE les taux d'imposition 2017 proposés par Madame le Maire.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## 3) 2017\_017 – Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2016

Analyse du budget 2016 :

Le réalisé 2016 en fonctionnement est le suivant :

Dépenses : 719 583,76 € soit 88% du prévisionnel

Recettes : 842 699,15 € soit 103% du prévisionnel

Résultat de clôture : + 123 115,39 €

Au niveau des dépenses :

Peu d'écart au global entre le budget primitif et le réalisé

- légère augmentation de la cantine (50 000,00 € contre 47 000,00 € prévu initialement par augmentation du nombre de repas servis et augmentation du coût des repas),

- moins de dépense d'énergie et de combustibles (impact du remplacement de la pompe à chaleur de l'école et du chauffage de la salle polyvalente, une livraison en moins de fuel),

- variation sur les fournitures d'entretien (13 000,00 € contre 9 000,00 € prévu initialement) qui s'explique par des travaux réalisés en régie (camping, caniveaux, portillon entrée cantine),

- augmentation des vêtements de travail : lié au recrutement d'un salarié,

- petites dépenses diverses : travaux d'égouttage, réparation pompe à chaleur, contrôle des bâtiments, frais d'avocat, communication téléphonique

- intégration du budget de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) en dépenses et recettes (budget équilibré en 2016)

- prise en compte du rattrapage par la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) des surcoûts de 2015 sur les attributions de compensation (baisse de 39 000,00 €)

La masse salariale représente 49,7 % du budget de fonctionnement. Elle intègre les remplacements, le recrutement d'un emploi avenir, les augmentations indiciaires.

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- il n'y a pas de variation notable hormis la prise en compte du rattrapage par la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) d'un montant de 18 000,00 €),

- concernant les recettes fiscales, elles sont inférieures aux prévisions de 4 300,00 € (impact des revenus imposables).

Les dotations forfaitaires diminuent. Une baisse de 4 % est intégrée pour le prochain budget.

Le virement à la section investissement est de 53 000,00 €.

### **Délibération**

Après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Général de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, déclarent, à l'unanimité des présents, que le compte de gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2016, par Madame la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

#### **4) 2017\_018 – Budget Général : Présentation et vote du Compte Administratif 2016**

##### **Délibération**

Madame le Maire se retire de l'assemblée délibérante et ne prend pas part aux délibérés du Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le nombre de votants passe donc de 14 à 13 pour cette délibération.

Le Conseil Municipal,

- sous la présidence de Monsieur BEAUSSEIN Paul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, présenté par Madame le Maire,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment articles L. 2121-14, L. 2131-31,

- vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2016, et le vote comme suit :

sections	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
libellés	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés 2015		86 569,62		2 879,41
Réalisations de l'exercice	719 583,76	756 129,53	114 664,05	89 540,95
<i>(résultats de l'exercice)</i>		<i>(36 545,77)</i>	<i>(25 123,10)</i>	
<b>TOTAL (réalisations +reports)</b>	<b>719 583,76</b>	<b>842 699,15</b>	<b>114 664,05</b>	<b>92 420,36</b>
Résultats de clôture 2016		123 115,39	22 243,69	
Restes à réaliser à reporter			76 992,09	32 419,00
<b>TOTAL (résultat +RAR)</b>		<b>123 115,39</b>	<b>99 235,78</b>	<b>32 419,00</b>
résultats définitifs			- 66 816,78	

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 5) 2017\_019 – Budget Général : Affectation des résultats au 31 décembre 2016

#### Délibération

Au 31 décembre 2016, les résultats du Budget Général de la Commune de Villaines-les-Rochers sont les suivants :

	31.12.2015	Exercice 2016	31.12.2016
Fonctionnement	86 569,62 €	+ 36 545,77 €	123 115,39 €
Investissement	2 879,41 €	- 25 123,10 €	- 22 243,69 €

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement en dépenses pour 76 992,09 € et en recettes pour 32 419,00 €,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire 2016, au budget primitif 2017 du Budget Général, comme suit :

- au compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés = 66 816,78 €
- au compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté = 56 298,61 €

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## 6) 2017\_020 – Budget Général : Présentation et vote du Budget Primitif 2017

Le budget primitif 2017 est prudent et ressemble à celui de 2016.

Les hypothèses retenues sont :

- une baisse de la dotation de l'état de 4 % et un maintien des dotations « Solidarité Rurale » et de péréquation à un niveau légèrement inférieur de celles de 2016
- le maintien des taux d'imposition
- le maintien des subventions aux associations sauf pour le Comité de Jumelage de Lasne et la baisse de la subvention du Comité de Jumelage CROSTON à 106,00 €. Le niveau de ces subventions pourra être revu en fonction des actions des associations.

Les chantiers à venir :

- bâtiments :	36 900,00 €
- sécurité routière	12 000,00 €
- sentier d'interprétation	20 000,00 €
- travaux de l'Eglise	30 000,00 €
- voirie	20 000,00 €

Les investissements sont financés par plusieurs dossiers de subvention qui permettent un financement des travaux entre 70% et 80 % du HT et sans recours à des emprunts.

Madame JAULIN Brigitte quitte la séance à 22 h 00 et donne son pouvoir à Madame LE CORNEC Josiane.

## Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VOTE, par chapitres, le budget primitif 2017 du Budget Général, présenté par Madame le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement	803 664,61 €
Section d'Investissement	212 518,78 €

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## 7) 2017\_021 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2016

Le budget réalisé 2016 est le suivant :

- fonctionnement :
  - o dépenses : 134 761,07 €
  - o recettes : 198 085,86 €
  - o excédent : 63 324,79 €



- investissement :
  - o dépenses : 277 175,49 €
  - o recettes : 171 189,42 €
  - o déficit : 105 986,07 €

Le déficit sur l'investissement correspond à l'attente du versement d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les réserves sont utilisées pour financer les investissements sans fragiliser le budget annexe. Tout est autofinancé. Il n'est pas fait de recours à l'emprunt. Il faudra prévoir l'étude patrimoniale du réseau d'eau. Du fait des recours à des subventions (DETR et Agence de l'Eau), l'étude est envisageable sans emprunt.

La facturation en deux semestres devrait nous permettre de régler la facture des travaux de raccordement sans avoir recours à une ligne de trésorerie (envisagée, si nécessaire, fin 2016).

### **Délibération**

Après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, déclarent, à l'unanimité des présents, que le compte de gestion du Budget Annexe Eau et Assainissement dressé, pour l'exercice 2016, par Madame la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**8) 2017\_022 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Compte Administratif 2016**

## Délibération

Madame le Maire se retire de l'assemblée délibérante et ne prend pas part aux délibérés du Compte Administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2016.

Le nombre de votants passe donc de 14 à 13 pour cette délibération.

Le Conseil Municipal,

- sous la présidence de Monsieur BEAUSSEIN Paul, délibérant sur le compte administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2016, présenté par Madame le Maire,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment articles L. 2121-14, L. 2131-31,

- vu le Budget Primitif du Budget Annexe Eau et Assainissement et les décisions modificatives de l'exercice 2016,

- vu le Compte de Gestion du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2016,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe Eau et Assainissement, et le vote comme suit :

### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - RESULTATS 2016

sections  libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés 2015		92 873,22		110 328,11
Réalisations de l'exercice	134 761,07	198 085,86	277 175,49	171 189,42
<i>(résultats de l'exercice)</i>		<i>(63 324,79)</i>	<i>(105 986,07)</i>	
<b>TOTAL</b> (réalisations +reports)	134 761,07	290 959,08	277 175,49	281 517,53
Résultats de clôture 2016		156 198,01		4 342,04
Restes à réaliser à reporter			483 442,42	333 898,52
<b>TOTAL</b> (résultat +RAR)		156 198,01	483 442,42	338 240,56

résultats définitifs			145 201,86	
----------------------	--	--	------------	--

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 9) 2017\_023 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Affectation des résultats au 31 décembre 2016

#### Délibération

Au 31 décembre 2016, les résultats du Budget Annexe Eau & Assainissement de la Commune de Villaines-les-Rochers sont les suivants :

	31.12.2015	Exercice 2016	31.12.2016
Exploitation	92 873,22 €	63 324,79 €	156 198,01 €
Investissement	110 328,11 €	- 105 986,07 €	4 342,04 €

Compte tenu des restes à réaliser d'investissement en dépenses pour 483 442,42 € et en recettes pour 333 898,52 €,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire 2016, au budget primitif 2017 du Budget Annexe Eau et Assainissement, comme suit :

- en investissement  
au compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés = 145 201,86 €
- en fonctionnement :  
au compte 002 : résultat de fonctionnement reporté = 10 996,15 €

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 10) 2017\_024 – Budget Annexe Eau et Assainissement : Présentation et vote du Budget Primitif 2017

Il comprend une variation significative des investissements :

- au niveau des immobilisations incorporelles pour une étude patrimoniale du réseau d'eau pour 67 200,00 € et pour l'installation de la télé relève pour 12 000,00 € (intégrant le remplacement de compteurs)
- la fin des travaux de raccordement des deux châteaux d'eau
- la sectorisation télé-relevée

#### Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VOTE, par chapitres, le budget primitif du Budget Annexe Eau & Assainissement 2017, présenté par Madame le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement	197 657,15 €
Section d'Investissement	628 246,42 €

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 11) 2017\_025 – Ecole Erik Orsenna - Crédits de fonctionnement pour 2017

#### Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

FIXE les crédits de fonctionnement de l'école primaire au titre de l'exercice 2017, aux montants identiques de l'année 2016, ainsi qu'il suit :

- crédits scolaires : 68,00 € par élève

SOIT : 9 656,00 €

Répartition dans le budget 2017 :

Fonctionnement :	7 810,00 €
Investissement :	1 846,00 €

- crédits bibliothèque : 160,00 €  
- crédits abonnements : 200,00 €  
- crédits de transports : 1 200,00 €

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 12) 2017\_026 – Panier du Rond-point de Druye : Participation à la rénovation

Suite à un échange avec le Président du Conseil Départemental et aux attentes de nombreuses personnes, la rénovation du panier a été lancée. Le Comité de pilotage de la filière osier-vannerie a travaillé sur un projet de rénovation commun. Cela a abouti à un cahier des charges repris dans un devis réalisé par la Coopérative de Vannerie avec de l'osier de Gué Droit. Un courrier rédigé par la commune, pilote du Comité, en concertation avec les professionnels a été envoyé au Conseil Départemental pour proposer la rénovation du panier et les souhaits d'entretien de l'espace autour.

Le montant global est de 11 084,40 € TTC. Le Département prend en charge 80% du montant HT. La communauté de communes prend en charge les deux-tiers du montant restant. La dernière partie est partagée entre les communes de Saché et Villaines soit environ 450 € chacune.

La subvention pour la rénovation du panier du rond-point de 450 € est approuvée par le Conseil Municipal.

## **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- la lettre en date du 28 novembre 2017 adressée par la Commune de Villaines-les-Rochers avec les Vanniers à Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire proposant la remise en état du panier en osier situé sur le rond-point de Druye par la Coopérative de Vannerie avec fourniture de l'osier par l'entreprise « L'Osier de Gué Droit »,

- la décision n° 2016.12.03 du Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) en date du 07 décembre 2016 autorisant le Président à prendre en charge la rénovation du « Panier du rond-point de l'Osier » de Druye et à signer une convention de partenariat financier entre le Département d'Indre-et-Loire, la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) et la Commune de Villaines-les-Rochers.

Puis, elle propose dans le cadre de ce partenariat de verser une subvention d'équipement à la Communauté de Communes d'un montant de 450,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention d'équipement à la Communauté de Communes d'un montant de quatre cent cinquante euros (450,00 €) pour participer à la rénovation du « Panier du rond-point de l'Osier » de Druye en donnant une vitrine à la Vannerie.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat financier entre le Département d'Indre-et-Loire, la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) et la Commune de Villaines-les-Rochers.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **13) 2017\_027 – Ancien Bureau de Poste : Mise à disposition du bâtiment**

Un projet de convention a été examiné avec l'association Le comptoir afin de gérer la période des travaux. Le contenu est présenté dans le document transmis. La forme sera à adapter selon les retours administratifs.

## **Délibération**

Madame le Maire fait un point au Conseil Municipal sur le projet de Café-Restaurant à Villaines-les-Rochers :

- un groupe de personnes s'est créé en 2016 pour porter un projet de création d'un bar-restaurant-lieu de convivialité sur Villaines-les-Rochers ;

- un projet a été présenté le 7 octobre 2016 lors d'une réunion publique ;

- des réunions d'échanges sur le projet ont eu lieu avec l'Association « Le Comptoir de Villaines » depuis décembre 2016 ;

- un des lieux envisagés par l'Association « Le Comptoir de Villaines » est l'ancien Bureau Poste ;

- le souhait de la Commune est de mettre à disposition ce local pour un commerce ou des services aux habitants.

- la Commune est partie prenante pour examiner la réalisation du projet dans le local de l'Ancien Bureau Poste et pour les démarches administratives concernant la mise aux normes de l'immeuble en lui-même ;

- une réunion a eu lieu le 20 février 2017 entre l'Association « Le Comptoir de Villaines » et la Commune pour une présentation d'avant-projets d'aménagement du local ;

- une réunion a été organisée le 1<sup>er</sup> mars 2017 avec l'Architecte des Bâtiments de France, un technicien du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR Loire Anjou Touraine), un membre des Maisons Paysannes de Touraine et la Commune pour définir les préconisations sur la rénovation du bâtiment. La remise en état de l'électricité jusqu'au tableau est à examiner.

- une deuxième réunion entre l'Association « Le Comptoir de Villaines » et la Commune a eu lieu le 20 mars 2017 pour planifier les travaux et pour élaborer un projet de convention entre l'Association « Le Comptoir de Villaines » et la Commune.

Puis, Madame ORY Fabienne, Première Adjointe au Maire, présente le projet de convention entre l'Association « Le Comptoir de Villaines » et la Commune pour gérer la période des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DONNE un accord de principe à Madame le Maire pour signer la convention entre l'Association « Le Comptoir de Villaines » et la Commune.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

#### **14) 2017\_028 – Eglise : Convention de souscription avec de la Fondation du Patrimoine**

Le Conseil Municipal approuve la convention de souscription de la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'Eglise.

Une réunion publique de présentation du projet de restauration de l'église et de signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine est prévue le 1<sup>er</sup> avril.

#### **Délibération**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016\_83 en date du 29 juillet 2016, autorisant Madame le Maire à signer le dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine,

Vu, le dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine,

Considérant que le lancement de la campagne de souscription qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine doit être entériné par la signature d'une convention entre la Fondation du Patrimoine et la Commune de Villaines-les-Rochers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre la Fondation du Patrimoine et la Commune de Villaines-les-Rochers.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**Informations diverses :**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.